

Concept de sélection Speed Skating (Long Track) pour la participation aux World University Championships 2024

Version 26.10.23

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Championships.

2. Date de la manifestation

Les World University Championships auront lieu à **Hamar (Suède), du 22 au 25 février 2024.**

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis :

Each country is authorized to enter a maximum of 24 athletes (12 men and 12 women).

In each event, each country may enter the following number of athletes including one substitute (per event per gender):

a) Individual events:

- 500m, 1000m and 1500m: maximum 5 athletes for each distance (per gender), but no more than 4 of those may start.
- 3000m women and 5000m men: maximum 4 athletes for each distance (per gender), but no more than 3 of those may start. A maximum of 32 athletes will be permitted in each event.
- Mass Start races over 16 laps: maximum 3 athletes (per gender), but not more than 2 may start. If more than 24 athletes entered per gender the races to be organised with semi-finals and final. A maximum of 32 athletes will be permitted for event (per gender).

If necessary, the number of athletes may be reduced.

b) Team events:

- Team Pursuit over 6 laps for women and over 8 laps for men: maximum 8 teams (per gender) will be authorized to take part in the competition (up to 4 athletes in each team, 3 of whom should start). The qualification of the teams will be based on the ranks of the second-best athlete of the country concerned in the 3000m for women and the 5000m for men, respectively.
- Mixed Team Relay over 6 laps: maximum 1 team per country comprised of maximum 4 athletes (2 women and 2 men) may be entered, but only 1 woman and 1 man can start.

4. Conditions de participation

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté suisse
- Âge : date de naissance du 01.01.1999 au 31.12.2006
- Statut d'étudiant/e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue
Hautes écoles reconnues, voir : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suissees-accreditees>

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un/une athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Être membre de l'équipe nationale de Swiss Ice Skating et une des limites de temps suivantes :

	500m	1000m	1500m	3000m	5000m
Ladies	42.00	1 :23.50	2 :10.00	4 :40.00	---
Men	39.00	1 :17.00	1 :58.00	4 :20.00	7 :22.00

Au moins une limite doit être atteinte, au moins une fois.

Si la limite n'a pas été dépassée dans toutes les distances de course proposées, un départ dans toutes les disciplines est néanmoins possible.

Les distances à courir lors de la compétition sont décidées par le comité technique (comité de sélection sur demande de DC).

5.2. Compétitions définies par la fédération

Toutes les compétitions reconnues par ISU.

5.3. Période de sélection

Du 15 octobre 2022 jusqu'au 7 janvier 2024.

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le/la chef/fe de discipline (CD) au plus tard le 7 janvier en concertation avec la fédération, sur la base des critères de sélection convenus.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au/à la CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports :

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Martina van Berkel, Vice-présidente Swiss University Sports
- Sara Fischer, Représentante des athlètes au Comité de Swiss University Sports

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants/es sont soumis/ses aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le/la chef/fe de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par la fédération concernée.

Le/la chef/fe de discipline ainsi que la fédération nationale s'assurent que les athlètes et entraîneurs concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Coûts

Les athlètes sélectionnés/es seront tenus/es de payer une contribution aux frais qui s'élève à environ 20% des frais totaux divisés par le nombre d'athlètes. 20% supplémentaires sont couverts par l'haute école de l'athlète. Le montant restant est financé par Swiss University Sports et la fédération nationale.

9. Autres dispositions

Les athlètes se manifestent au plus tard 4 mois avant la manifestation en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé et à relever les éventuelles épreuves de préparation, tout comme toute activité en lien avec leur participation aux WUC.

Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le/la CD. Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

10. Responsabilités

Chef de discipline responsable : François Willen, francois.willen@swissiceskating.ch

Ittigen, le 26.10.2023 / version 1



François Willen, Chef de discipline Swiss University Sports et Chef du sport d'élite Swiss Ice Skating



Simone Righenzi, Chef du sport de performance Swiss University Sports